

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION L'OURS HIBOU

Merci de lire attentivement ce qui suit. Le règlement intérieur fixe des règles qui, bien qu'elles semblent de bon sens, sont toujours mieux respectées quand elles sont écrites. Notre premier objectif : préserver une ambiance positive, conviviale, familiale, et bienveillante !

Evidemment, et en préambule, il va de soi que les attaques personnelles et les propos ou comportements à caractère ouvertement discriminatoire, diffamatoire ou haineux ne sont pas tolérés à l'association. Ce point essentiel étant dit, voici maintenant les règles plus spécifiques à notre association.

GENERALITES :

Tous différents, réunis autour d'une même passion : Tous les parcours sont les bienvenus, de 9 à 999 ans, débutants comme vétérans. Profitez de cette différence pour vivre vos passions avec un regard nouveau.

- **Enfants**, respectez vos aînés, même s'ils sont ici également des camarades de jeu.
- **Adultes**, soyez patients et bienveillants avec les plus jeunes.
- **Parents**, veillez à ce que vos enfants soient autonomes, ou accompagnez les.
- **Débutants**, apprenez des vétérans, dont la passion ne demande souvent qu'à être partagée.
- **Vétérans**, respectez les débutants en vous adaptant à leur niveau de jeu pour qu'ils prennent avant tout du plaisir à jouer !

S'amuser ensemble : Vous venez pour vous amuser et c'est normal. Mais vous n'êtes jamais seul(e) à une table de jeu. Pensez aussi au plaisir des autres.

- Décidez collégalement des jeux auxquels vous allez jouer.
- Inscrivez-vous suffisamment à l'avance.
- Ne décommandez pas au dernier moment si votre absence risque d'empêcher une partie.

Spécificités des campagnes : En campagne (parties étalées sur plusieurs séances), un engagement particulier est demandé.

- Assurez-vous que vous avez assez de disponibilités pour être présents aux RDV, sans forcer le groupe à s'aligner systématiquement sur votre agenda.
- La régularité est essentielle pour les campagnes. Si les séances commencent à s'espacer, n'attendez pas que toute votre table soit au complet pour jouer la suite.
- MJ, si des impératifs personnels vous empêchent de mener la campagne à terme, essayez si possible de proposer une fin, même précipitée, que ce soit sur une ultime séance ou via un message de clôture.

LA CONDUITE A ADOPTER SUR DISCORD

Le serveur est réservé aux membres adhérents (et donc ayant cotisé ou bénéficiant d'une adhésion gratuite). Le temps des réinscriptions, le serveur reste temporairement ouvert aux anciens membres pour leur permettre de régulariser leur situation vis-à-vis de l'association ; cet accès peut être retiré à tout moment. Les règles de conduite sur notre serveur Discord sont classiques : courtoisie, respect, et bonne humeur.

La liberté d'expression, ce n'est pas la liberté de dire n'importe quoi.

- Ne vous en prenez JAMAIS à un autre membre personnellement. Si vous estimez devoir le faire, pour quelque raison que ce soit, n'en faites rien, et contactez un modérateur.
- Restez posés dans vos messages. Nos salons ne sont pas des défouloirs. Si la tension monte, cessez de poster le temps de retrouver le calme nécessaire à exprimer vos idées posément. Et si vous le jugez nécessaire, faites appel à un modérateur.
- N'inondez pas un salon en postant une succession de messages. Nos salons ne sont pas des tribunes.
- N'inondez pas un salon en le transformant en "débat à deux". Nos salons sont publics. Si vous voyez que ça devient du ping pong, passez en message privé.
- Surveillez votre langage : n'oubliez pas que vous partagez ce serveur avec des mineurs (et des adultes qui n'apprécient pas la vulgarité gratuite).
- Ne postez des photos, images ou vidéos que si elles sont tout public et ne postez pas d'images animées ou de courtes vidéos qui se lancent automatiquement (GIF).

POUR VOUS PROTEGER

Que faire en cas de problème ?

N'alimentez pas un débat public ou un conflit avec la source du problème. Si vous avez besoin de soutien, prenez contact avec un membre du Conseil d'Administration (CA) ou avec un modérateur (identifiables à leurs noms de couleur rouge sur le serveur Discord).

En plus de ses autres missions, le CA veille à ce que le règlement intérieur soit respecté et à ce que l'ambiance reste conviviale et bienveillante. Les modérateurs ont également ce rôle, mais spécifiquement sur le Discord. Le CA et les modérateurs méritent évidemment le même respect que les autres membres : on ne tire pas sur les arbitres !

CA et modérateurs disposent de trois moyens d'action :

1. **Supprimer des messages du Discord.** Par exemple, supprimer une image animée, une photo douteuse, un message fleuve sur un sujet sans aucun rapport avec nos activités, ou le énième message d'un long monologue (flood).

Il s'agit rarement de choses importantes, mais parfois, cette mesure peut s'accompagner d'une interdiction temporaire de poster, si le modérateur le juge nécessaire au regard de la teneur du message supprimé.

2. **Limiter temporairement l'accès à la salle ou au discord de l'association.** Il s'agit d'une mesure de protection, aussi bien pour le membre concerné que pour le reste de la communauté. Cela peut arriver par exemple si un membre s'enflamme au point de tenir des propos inappropriés, ou si son comportement est jugé inapproprié et de nature à porter atteinte aux autres membres. La mesure permet de couper court à plus de dérapages, le temps pour le CA ou un modérateur de prendre contact avec le membre concerné, en privé. Un modérateur peut décider d'une interdiction temporaire de poster. Seul un membre du CA peut décider d'une interdiction temporaire d'accès à la salle. Dans les deux cas, le CA doit être averti et décide de la durée d'interdiction. Le membre concerné est toujours informé du délai concernant ces limitations, et des raisons associées.

Dans les cas considérés importants, comme le sont les attaques personnelles, les comportements et les propos discriminatoires, diffamatoires ou haineux, cette mesure temporaire peut s'accompagner d'une procédure d'exclusion de l'association, décidée par le CA après délibération.

3. **Exclure un membre de l'association.** Seuls les membres du CA sont en mesure, après délibération, de déclencher une procédure d'exclusion. Elle est toujours accompagnée d'une notification au membre concerné, pour l'informer des faits ayant conduit à cette sanction, et lui donner l'occasion de s'expliquer. En cas de non réponse dans la semaine calendaire, ou en cas de réponse jugée non acceptable, l'exclusion définitive du membre sera confirmée et prendra effet immédiatement.

L'association se réserve le droit de refuser la réinscription d'anciens membres n'ayant pas respecté le présent règlement.